SENATE SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

2nd Session, 43rd Parliament
70 Elizabeth II

2e session, 43e législature
70 Elizabeth II

Nº 28

Tuesday, February 16, 2021

Le mardi 16 février 2021

2 p.m.

14 heures

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson
Ataullahjan
Batters
Bellemare
Bernard
Black (*Alberta*)
Black (*Ontario*)
Boehm
Boisvenu
Boniface
Bovey
Boyer
Brazeau
Busson
Carignan
Christmas
Cordy
Cormier
Cotter
Coyle
Dagenais
Dalphond
Dasko
Dawson
Deacon (*Nova Scotia—Nouvelle-Écosse*)
Deacon (*Ontario*)
Dean
Downe
Duffy
Duncan
Dupuis
Forest
Forest-Niesing
Francis
Frum
Furey
Gagné
Galvez
Gold
Greene
Griffin
Harder
Hartling
Housakos
Jaffer
Keating
Klyne
Kutcher
LaBoucane-Benson
Lankin
Loffreda
Lovelace Nicholas
MacDonald
Manning
Marshall
Martin
Marwah
Massicotte
McCallum
McPhedran
Mégie
Mercer
Miville-Dechêne
Mockler
Moncion
Moodie
Munson
Ngo
Oh
Omidvar
Pate
Patterson
Petitclerc
Plett
Poirier
Ravalia
Richards
Ringuette
Saint-Germain
Seidman
Simons
Smith
Stewart Olsen
Tannas
Verner
Wallin
Wells
Wetston
White
Woo

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson
Ataullahjan
Batters
Bellemare
Bernard
Black (*Alberta*)
Black (*Ontario*)
Boehm
Boisvenu
Boniface
Bovey
Boyer
Brazeau
Busson
Carignan
Christmas
Cordy
Cormier
Cotter
Coyle
Dagenais
Dalphond
Dasko
Dawson
Deacon (*Nova Scotia—Nouvelle-Écosse*)
Deacon (*Ontario*)
Dean
Downe
Duffy
Duncan
Dupuis
Forest
Forest-Niesing
Francis
Frum
Furey
Gagné
Galvez
Gold
Greene
Griffin
Harder
Hartling
Housakos
Jaffer
Keating
Klyne
Kutcher
LaBoucane-Benson
Lankin
Loffreda
Lovelace Nicholas
MacDonald
Manning
Marshall
Martin
Marwah
Massicotte
McCallum
McPhedran
Mégie
Mercer
Miville-Dechêne
Mockler
Moncion
Moodie
Munson
Ngo
Oh
Omidvar
Pate
Patterson
Petitclerc
Plett
Poirier
Ravalia
Richards
Ringuette
Saint-Germain
Seidman
Simons
Smith
Stewart Olsen
Tannas
Verner
Wallin
Wells
Wetston
White
Woo

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

Published by the Senate
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Tributes

Tribute was paid to the Honourable Murray Sinclair, who resigned from the Senate on January 30, 2021.

ROUTINE PROCEEDINGS

Presenting or Tabling Reports from Committees

The Honourable Senator Marwah, Chair of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, tabled the fourth report of the committee, entitled *Senate Harassment and Violence Prevention Policy*.—Sessional Paper No. 2/43-588S.

° ° °

The Honourable Senator Massicotte presented the following:

Tuesday, February 16, 2021

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-3, An Act to amend the Offshore Health and Safety Act, has, in obedience to the order of reference of December 8, 2020, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 1, page 1*: Replace line 15 with the following:

   "**repealed on the expiry of seven years after the day**".

2. *Clause 2, page 2*: Replace line 3 with the following:

   "**repealed on the expiry of seven years after the day**".

3. *Clause 3, pages 2 and 3*:

   (a) On page 2,

   (i) replace line 7 with the following:

   "**December 31, 2021, then**",

   (ii) replace line 25 with the following:

   "**section (1) are repealed on December 31, 2021, un-**";

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Hommages

Hommage est rendu à l'honorable Murray Sinclair, qui a démissioné du Sénat le 30 janvier 2021.

AFFAIRES COURANTES

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénateur Marwah, président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, dépose le quatrième rapport du comité, intitulé *Politique du Sénat sur la prévention du harcèlement et de la violence*.—Document parlementaire n° 2/43-588S.

° ° °

L'honorable sénateur Massicotte présente ce qui suit :

Le mardi 16 février 2021

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière, a, conformément à l'ordre de renvoi du 8 décembre 2020, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 1, page 1* : Remplacer la ligne 16 par ce qui suit :

   « **tard sept ans après l'entrée en vigueur du pré-** ».

2. *Article 2, page 2* : Remplacer la ligne 3 par ce qui suit :

   « **sont abrogés au plus tard sept ans après l'entrée** ».

3. *Article 3, pages 2 et 3* :

   a) À la page 2 :

   (i) remplacer la ligne 8 par ce qui suit :

   « **minant le 31 décembre 2021 :** »,

   (ii) remplacer la ligne 26 par ce qui suit :

   « **graphe (1) sont abrogés le 31 décembre 2021, sauf** »;

(b) on page 3, replace line 12 with the following:

"**section (1) are repealed on December 31, 2021, un-**".

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

b) à la page 3, remplacer la ligne 12 par ce qui suit :

« **graphe (1) sont abrogés le 31 décembre 2021, sauf** ».

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

PAUL J. MASSICOTTE

Chair

Observations to the second report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (Bill S-3)

Observation 1

The committee is concerned that deferring adoption of permanent offshore health and safety regulations is delaying necessary changes. The committee is of the opinion Bill S-3 should represent the final extension of the deadline to adopt permanent health and safety regulations for Canada's offshore. Further, the Department of Natural Resources must submit an implementation progress report to the Senate by June 15, 2021, including the implementation schedule to the expiry of the transitional regulations.

Observation 2

The committee is of the opinion that the regulations should ensure safeguards and best practices are upheld and maintained by all subject to the health and safety regulations, regardless of one's age, race, religion, gender, sexuality, etc.

Observations au deuxième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (projet de loi S-3)

Observation 1

Le comité s'inquiète du fait que le report de l'adoption de règlements permanents en matière de santé et de sécurité dans la zone extracôtière retarde les changements nécessaires. Le comité est d'avis que le projet de loi S-3 devrait constituer la dernière prolongation du délai d'adoption de règlements permanents en matière de santé et de sécurité dans la zone extracôtière du Canada. En outre, le ministère des Ressources naturelles doit présenter au Sénat un rapport provisoire sur la mise en œuvre avant le 15 juin 2021, y compris le calendrier de mise en œuvre jusqu'à l'expiration des règlements transitoires.

Observation 2

Le comité est d'avis que les règlements devraient garantir que les mesures de protection et les meilleures pratiques sont respectées et maintenues par toutes les personnes soumises aux règlements en matière de santé et de sécurité, indépendamment de leur âge, de leur race, de leur religion, de leur genre et de leur sexualité, entre autres.

With leave,
The Senate proceeded to the consideration of the report.

The Honourable Senator Ravalia moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That the bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for third reading later this day.

Avec consentement,
Le Sénat procède à l'étude du rapport.

L'honorable sénateur Ravalia propose, appuyé par l'honorable sénateur Woo, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que le projet de loi soit, tel que modifié, inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture plus tard aujourd'hui.

Government Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (C) for the fiscal year ending March 31, 2021; and

That, for the purpose of this study, the committee have the power to meet, even though the Senate may then be sitting or

Préavis de motions du gouvernement

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là ou est ajourné,

adjourned, with rules 12-18(1) and 12-18(2) being suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice, when the Senate sits today, the evening suspension be for one hour today, and start at 6:30 p.m., even if a senator is speaking at that time.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations

The Honourable Senator MacDonald tabled the following:

Report of the Canada–United States Inter-Parliamentary Group, Legislative Summit of the National Conference of State Legislatures, Nashville, Tennessee, United States of America, from August 5 to 8, 2019.—Sessional Paper No. 2/43-589.

Report of the Canada–United States Inter-Parliamentary Group, Annual National Conference of the Council of State Governments, San Juan, Puerto Rico, United States of America, from December 4 to 7, 2019.—Sessional Paper No. 2/43-590.

Report of the Canada–United States Inter-Parliamentary Group, Annual Winter Meeting of the National Governors Association Washington, D.C., United States of America, from February 7 to 10, 2020.—Sessional Paper No. 2/43-591.

Report of the Canada–United States Inter-Parliamentary Group, Great Lakes Day and Great Lakes Congressional Breakfast, Washington, D.C., United States of America, from March 3 to 5, 2020.—Sessional Paper No. 2/43-592.

° ° °

The Honourable Senator Moncion tabled the following:

Report of the Canada-Europe Parliamentary Association, First Part of the 2021 Ordinary Session of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE), Strasbourg, France, January 25 to 25, 2021.—Sessional Paper No. 2/43-593.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle, la suspension du soir soit d'une durée d'une heure aujourd'hui, et commence à 18 h 30, même si un sénateur a la parole à ce moment-là.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur MacDonald dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis, Sommet législatif annuel de la « National Conference of State Legislatures », Nashville, Tennessee, États-Unis d'Amrérique, du 5 au 8 août 2019.—Document parlementaire nº 2/43-589.

Rapport du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis, Conférence nationale annuelle du « Council of State Governments », San Juan, Porto Rico, États-Unis d'Amérique, du 4 au 7 décembre 2019.—Document parlementaire nº 2/43-590.

Rapport du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis, Réunion hivernale annuelle de la « National Governors Association », Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, du 7 au 10 février 2020.—Document parlementaire nº 2/43-591.

Rapport du Groupe interparlementaire Canada–États-Unis, Journée des Grands Lacs et petit déjeuner du Congrès de la région des Grands Lacs, Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, du 3 au 5 mars 2020.—Document parlementaire nº 2/43-592.

° ° °

L'honorable sénatrice Moncion dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe, Première partie de la Session ordinaire de 2021 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Strasbourg, France, du 25 au 28 janvier 2021.—Document parlementaire nº 2/43-593.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDERS OF THE DAY

SPEAKER'S RULING

Honourable senators, I am ready to rule on the point of order raised by Senator Gold on February 11, 2021, concerning Senator McPhedran's amendment to Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying). The concern was that the amendment does not respect the basic objective of the bill and is fundamentally destructive of its principle. After hearing arguments on the point of order, the Speaker pro tempore took the matter under advisement. As provided for in the order of February 8, governing proceedings on Bill C-7, debate then continued pending a ruling.

Rule 10-4 states that "The principle of a bill is usually debated on second reading." Second reading is thus a critical stage in the legislative process, since it is at this point that the Senate decides whether it is in favour of the principle of the bill, that is to say the bill's basic intent and objectives. By adopting a bill at second reading the Senate agrees with its basic principle and objectives, and subsequent changes must respect that decision. Amendments cannot be destructive of the bill's basic purpose, although the Senate does retain its right to reject a bill in whole at subsequent stages.

Related to this limitation are the ideas of scope and relevancy. While the three concepts are often raised together, they are distinct. A ruling of December 9, 2009 noted that:

> "It may generally be helpful to view the principle as the intention underlying the bill. The scope of the bill would then be related to the parameters the bill sets in reaching any goals or objectives that it contains, or the general mechanisms it envisions to fulfil its intentions. Finally, relevancy takes into account how an amendment relates to the scope or principle of the bill under examination."

Page 141 of *Senate Procedure in Practice* notes that:

> "Amendments must, therefore, be in some way related to the bill …, and cannot introduce elements or factors alien to the proposed legislation or destructive to its original goals. In addition, amendments must respect the objectives of the bill."

While these types of issues usually arise in relation to proceedings in committee, this analytical framework also applies to proceedings in the Senate, as was noted in a ruling of April 4, 2019.

Applying these ideas to the point of order, it seems that the basic objective or intention of Bill C-7 is to recognize and take account of a judicial determination that there exists a constitutional right to medical assistance in dying for persons

ORDRE DU JOUR

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs, je suis prêt à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé par le sénateur Gold le 11 février 2021 concernant l'amendement proposé par la sénatrice McPhedran relativement au projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir). Le sénateur Gold a contesté l'amendement au motif que celui-ci ne respecte pas l'objectif fondamental du projet de loi et qu'il en mine le principe. Après avoir entendu des arguments dans le cadre du rappel au Règlement, la Présidente intérimaire a pris la question en délibéré. Le débat s'est ensuite poursuivi dans l'attente d'une décision, conformément à l'ordre adopté le 8 février concernant le déroulement du débat sur le projet de loi C-7.

L'article 10-4 du Règlement prévoit que, « [à] l'étape de la deuxième lecture, le débat porte habituellement sur le principe du projet de loi ». La deuxième lecture est donc une étape cruciale du processus législatif, puisque c'est à ce stade que le Sénat doit se déclarer pour ou contre le principe du projet de loi, c'est-à-dire l'intention et les objectifs fondamentaux de la proposition législative. En adoptant un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, le Sénat souscrit à son principe et à ses objectifs fondamentaux, et toute modification subséquente doit respecter cette décision. Aucun amendement ne peut miner l'objectif fondamental d'un projet de loi, bien que le Sénat conserve, bien entendu, le droit de rejeter un projet de loi au complet à une étape subséquente du processus législatif.

Les idées de la portée et de la pertinence ont des connexions à cette limitation. Même si les trois notions sont souvent évoquées ensemble, elles demeurent toutefois distinctes. Dans une décision du 9 décembre 2009, la présidence a déclaré :

> « En général, on considère que le principe d'un projet de loi est l'idée qui le sous-tend. La portée du projet de loi correspond aux paramètres fixés par le projet de loi pour atteindre les buts ou objectifs visés, ou aux mécanismes généraux envisagés pour parvenir aux fins voulues. Enfin, la pertinence concerne la mesure dans laquelle un amendement se rapporte à la portée ou au principe du projet de loi à l'étude. »

De plus, on peut lire ce qui suit à la page 141 de la *Procédure du Sénat en pratique* :

> « Les amendements doivent donc avoir un lien quelconque avec le projet de loi […] et ne peuvent introduire un élément ou facteur qui lui est étranger ou qui va à l'encontre de ses buts originaux. Ils doivent aussi respecter les objectifs du projet de loi. »

Si ces types de questions se posent habituellement dans le contexte des délibérations en comité, il n'en demeure pas moins que le même cadre d'analyse s'applique aux délibérations dans l'enceinte du Sénat, comme le confirme une décision du 4 avril 2019.

En l'espèce, il semble que l'intention ou l'objectif fondamental du projet de loi C-7 soit de reconnaître et de prendre en compte une décision judiciaire qui confirme l'existence d'un droit constitutionnel à l'aide médicale à mourir pour les personnes

whose death is not reasonably foreseeable. The bill thus proposes to expand access to medical assistance in dying, with a system of safeguards and eligibility criteria, so that this right is effectively available to such individuals. As outlined during the point of order, the amendment would undo this fundamental purpose of the bill. If the amendment were adopted, the bill would no longer address the decision of the court, and the law would continue to limit medical assistance in dying to those whose death is reasonably foreseeable. This effectively reverses the principle of the bill.

Since the amendment goes against the basic principle of the bill and does not reflect the decision made by the Senate at second reading, it is out of order, and debate on it cannot therefore continue.

(*Accordingly, the motion in amendment was withdrawn, by order.*)

dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible. Le projet de loi propose donc d'étendre l'accès à l'aide médicale à mourir, en prévoyant un système de mesures de sauvegarde et des critères d'admissibilité, afin que ces personnes puissent exercer ce droit dans les faits. Comme l'ont indiqué les intervenants lors du rappel au Règlement, l'amendement mettrait à néant cet objectif fondamental du projet de loi. Si l'amendement était adopté, le projet de loi ne donnerait plus aucune suite à la décision du tribunal, et la loi continuerait de limiter la prestation de l'aide médicale à mourir aux seules personnes dont la mort naturelle est raisonnablement prévisible. Cela va directement à l'encontre du principe du projet de loi.

Puisque l'amendement va à l'encontre du principe du projet de loi et ne respecte pas la décision prise par le Sénat à l'étape de la deuxième lecture, il est irrecevable, et le débat ne peut donc pas se poursuivre.

(*En conséquence, la motion d'amendement est retirée, par ordre.*)

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Third Reading

Third reading of Bill S-3, An Act to amend the Offshore Health and Safety Act, as amended.

The Honourable Senator Ravalia moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill, as amended, be read for a third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill, as amended, was then read the third time.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, to which it desires its concurrence.

° ° °

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Petitclerc, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., for the third reading of Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying), as amended.

Debate.

Pursuant to rule 3-3(1) and the order adopted by the Senate earlier today, the Speaker pro tempore left the Chair to resume the same at 7:30 p.m.

The sitting resumed.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité dans la zone extracôtière, tel que modifié.

L'honorable sénateur Ravalia propose, appuyé par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

Apres débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi pour lequel il sollicite son agrément.

° ° °

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Petitclerc, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), tel que modifié.

Débat.

Conformément à l'article 3-3(1) du Règlement et l'ordre adopté par le Sénat plus tôt ce jour, la Présidente intérimaire quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h 30.

La séance reprend.

Bills – Third Reading

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Petitclerc, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C., for the third reading of Bill C-7, An Act to amend the Criminal Code (medical assistance in dying), as amended.

Debate.

Projets de loi – Troisième lecture

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénatrice Petitclerc, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir), tel que modifié.

Débat.

ADJOURNMENT

At 9 p.m., pursuant to the orders adopted by the Senate on October 27, 2020 and December 17, 2020, the Senate adjourned until 2 p.m., tomorrow.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 heures, conformément aux ordres adoptés par le Sénat le 27 octobre 2020 et le 17 décembre 2020, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Supplementary Estimates (C), 2020-21.—Sessional Paper No. 2/43-587.

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Budget supplémentaire des dépenses (C) 2020-2021.—Document parlementaire nº 2/43-587.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Black (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Campbell (*February 16, 2021*).

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Frum (*February 15, 2021*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Black (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 16 février 2021*).

L'honorable sénateur Carignan, c.p., a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 15 février 2021*).